



Assurance incendie ne couvre pas dommages électrique et court-circuit

Par **grenouille54190**, le **13/03/2009** à **20:50**

bonsoir ,voila j'ai eu un début d'incendie suite a un court-circuit donc faisceaux électrique fondue plus de chauffage clim radio etc.Mon assurance me dit que je ne suis pas couverte contre les court-circuit et les dommages électriques.Je pensais qu'une assurance incendie prenait tout en charge.Merci de m'informer sur ces clauses

Par **aie mac**, le **13/03/2009** à **23:51**

bonjour

[citation].Merci de m'informer sur ces clauses [/citation]

si votre question est de savoir si vous êtes garanti ou pas, vous seul détenez cette réponse en lisant votre contrat.

vous verrez si les dommages électriques le sont ou pas.

pour ce qui est de votre sinistre, la garantie incendie peut fonctionner s'il y a eu combustion avec flamme (voyez la définition de ce terme dans votre contrat).

mais c'est à vous de le démontrer à l'assureur.

Par **chaber**, le **14/03/2009** à **08:39**

Bonjour,

la garantie "dommages électriques" n'est pas systématiquement incorporée dans le contrats,

et si oui il y a franchise et vétusté déduite. Celle-ci pouvant être très importante selon les appareils.

Sans cette garantie, si l'incendie avait été important, vous auriez été indemnisé de vos dommages sauf le tableau ou l'appareil cause du dommage.